



Publicité préalable à l'occupation du domaine public pour une exploitation économique de courte durée Commune d'Argentan Fêtes foraines

Objet de la demande d'occupation du domaine public : Fête foraine.

La demande doit être adressée au service Foires et Marchés :

- Soit par courrier à l'adresse suivante :
Commune d'ARGENTAN
Service Foires et Marchés
Maison Cœur de Ville
48, Rue du Beigle
61200 ARGENTAN
- Soit par courriel : marches@argentan.fr

La demande doit comporter les éléments suivants :

- La lettre d'intention signée précisant le nom et les coordonnées du demandeur,
- Le descriptif et la nature du métier (dont la largeur, la longueur et la hauteur),
- L'indication de la fête foraine pour laquelle le demandeur désire être autorisé à s'installer,
- La composition du convoi : nombre, nature et dimensions des véhicules composant les caravanes,
- La fiche détaillant les besoins éventuels, notamment la puissance électrique nécessaire au fonctionnement du métier.

Selon la nature de l'opération, des éléments complémentaires pourront être demandés.

Transmission des demandes : Les demandes doivent être envoyées au minimum deux mois avant la date prévue de la fête foraine, afin de permettre l'instruction technique du projet.

Instruction des demandes : Sur la base de la demande finalisée, il est procédé à une instruction du projet, préalable à la délivrance d'une autorisation éventuelle.

Emplacements autorisés : Champ de Foire à Argentan.

Montant de la redevance :

Au 1^{er} janvier 2022, les tarifs applicables sont les suivants :

Dénomination	Fête foraine
Saint-Vincent	
De 1 à 20 m ²	17,20 €
De 21 à 50 m ²	36,60 €
De 51 à 99 m ²	72,20 €
De 100 à 150 m ²	126,90 €
+ de 150 m ²	169,10 €
Caravane	50,00 €
Caution	150,00 €
Quasimodo	
De 1 à 20 m ²	22,25 €
De 21 à 50 m ²	39,60 €
De 51 à 99 m ²	76,15 €
De 100 à 150 m ²	131,90 €
+ de 150 m ²	170,00 €
Caution	150,00 €